Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
27/11/2014	27/11/2014	F093 14 P0269

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un tronçon de la RD17d sur la commune de Mallemort (13).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : SPAGNULO Michel, Directeur des Routes

RCS / SIRET : 2 2 1 3 0 0 0 1 5 0 0 2 4 7 Forme juridique :

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 6d	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres. Le projet: route existante à réaménager sur une longueur d'environ 600 mètres avec sortie des emprises de la voie actuelle (aménagement d'un bassin).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit l'aménagement des accotements et des accès aux divers établissements bordant la RD17d (chaussée de 3m, bandes cyclables de 1.5m, trottoir de 1.5m, réseau pluvial busé au Nord et aérien au Sud (voir étude hydraulique chap3.3 avec bassin de rétention) entre le giratoire du Golf et l'entrée du Pôle formation Travaux Publics, sur la commune de Mallemort. Les réseaux aériens seront enterrés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le principal objectif du projet d'aménagement consiste à sécuriser les accès au Centre Emile PICO (Pôle de formation TP), à l'école maternelle récemment installée et au nouveau centre de formation (CFA régional).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont de type VRD. Ils portent sur :

- les travaux de terrassement
- la création d'un bassin de rétention(voir étude hydraulique)
- la reprise totale du revêtement de la chaussée
- la mise en place d'un trottoir avec bordures et caniveaux
- le marquage au sol
- les travaux d'aménagement du carrefour avec le chemin de Vabre.

Début des travaux : fin 2015

Estimation durée des travaux : 6 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur le tronçon de route réaménagé pourra augmenter de manière marginale, en lien avec la création du centre de formation construit prochainement. Cette augmentation est un phénomène exogène du projet.

La sécurisation de l'accès au centre de formation ainsi qu'à l'école maternelle sera effective.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

SANS OBJET

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet au titre de l'article R 122-2 et suivant du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Largeur voirie actuelle	7 mètres
Largeur voirie projetée	9 mètres
Longueur de la voirie	600 mètres
Superficie de la plate forme routière	5 500 m2
Bassin de rétention	468m3 pour T=10 ou 691 m3 pour T=30

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD17d
Commune de Mallemort

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 43 ° 42 ' 37 " 05 **Lat.** 5 ° 11 ' 40 " 20

Point d'arrivée : **Long.** 43 ° 42 ' 34 " 53 **Lat.** 5 ° 11 ' 15 " 76

Communes traversées :

MALLEMORT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est localisé dans une zone peu urbanisée.
Le site est occupé par de la voirie existante.
En terme agricole, la zone est classée AOC Coteau d'Aix, mais les parcelles sont en friche et ne sont plus exploitées depuis les années 70.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui [X] Non [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de l'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance approuvé le 15 avril 2013
Plan d'Occupation des Sols approuvé le 12 octobre 1987
Le secteur concerné est classé en zone d'urbanisation future à vocation d'activité (NAE).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRn Inondation prescrit le 6 décembre 2011 PPRn Séisme approuvé le 21 avril 1997 PPRn Mouvement de terrain approuvé le 21 avril 1997
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	SIC FR9301589 situé à environ 3km du site d'étude ZPS FR9312003 située à environ 3km ZPS FR9310069 située à 200m de la zone d'étude
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation d'enrobés et de béton pour les terrassements. Les matériaux utilisés seront en partie recyclé et pour le reste issus de carrières agréées.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prévoit d'élargir la chaussée de la RD17d sur des espaces enherbés situés de chaque côté de la voirie. Ces bandes ne présentent pas d'enjeux majeurs en terme d'espèces, d'habitats ou de continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Il n'existe pas d'arbres d'alignement, ni de continuité écologique avec la vallée de la Durance (présence du canal EDF). Du dérangement (pollution sonore et lumineuse) pourra résulter de la phase travaux. Des mesures techniques simples telles que la délimitation stricte de l'emprise des travaux limiteront au maximum l'incidence du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet engendre la consommation sur 600m d'espaces enherbés de chaque côté de la voie dans le cadre de l'élargissement (soit environ 1 200m2).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels recensés sont: - risque sismique moyen - risque inondation nul - risque feux de forêt nul - risque mouvement de terrain nul - aléa retrait-gonflement des argiles nul
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	<u>Phase chantier</u>:circulation des engins de chantier, travaux de terrassement, ... <u>Phase d'exploitation:</u> circulation à l'approche du site. La circulation peut augmenter de manière marginale, en raison de l'implantation du centre de formation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	<u>Uniquement en phase chantier:</u> faibles émissions liées à la circulation ponctuelle des engins à moteur de chantier. <u>Phase d'exploitation:</u> aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	<u>Phase chantier:</u> vibrations limitées dans le temps liées à la circulation des engins. <u>Phase d'exploitation:</u> aucune nuisance supplémentaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	☐	Phase chantier: émissions ponctuelles. Le projet pourra engendrer des émissions lumineuses du fait de l'éclairage de la voirie et des phares des véhicules.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	☐	Le site d'étude est déjà soumis aux émissions lumineuses du voisinage. Il n'y aura pas de travaux de nuit.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	☐	Phase chantier: rejets temporaires issus du trafic routier, poussières liées aux travaux de terrassement. Phase d'exploitation: rejets dus aux véhicules utilisant la voirie de manière marginale en raison de l'implantation du centre de formation.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	☐	Afin de ne pas modifier le fonctionnement hydraulique et hydrologique de la zone, il est impératif de maintenir le fossé qui intercepte les eaux pluviales. Il conviendra de conserver ce profil en travers dans la situation future.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	☐	Phase chantier: déchets temporaires de chantier évacués en décharges agréées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	Aucune modification, si ce n'est un plus grand confort des usagers et une plus grande sécurité du trafic. En terme agricole, les parcelles AOC ne sont plus cultivées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé cet état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments à retenir sont les suivants:

- le projet correspond à un élargissement des voies existantes.
- le projet n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000, la faune, la flore et sur les continuités écologiques.
- les aménagements projetés permettront d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains, ainsi que d'accompagner l'augmentation marginale du trafic liée à l'implantation du centre de formation.
- ce projet n'aura pas d'impact que ce soit au niveau des ressources, du milieu naturel, des nuisances, des risques et du patrimoine.

Au regard de la nature et des caractéristiques techniques du projet et des effets non notables sur l'ensemble des composantes environnementales, ainsi que de la possibilité de mettre en place des mesures de réduction en phase travaux, il apparaît qu'une étude d'impact ne soit pas une nécessité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: Cartes de localisation
Annexe 7: Carte de localisation des zones Natura 2000
Annexe 8: page de garde + Etude Hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Marseille le 21 NOV. 2014

Signature

Le Directeur des Routes

M. SPAGNULO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom			Prénom		
Adresse					
Numéro		Extension		Nom de la voie	
Code Postal		Localité		Pays	
Tél.			Fax		
Courriel			@		

Personne morale

Nom	Conseil Général des Bouches-du-Rhône Direction des Routes		Prénom		
Adresse du siège social					
Numéro	42	Extension		Nom de la voie	Route de St Pierre
	BP 60249				
Code postal	13698	Localité	Martigues Cedex	Pays	
Tél.	04.13.31.95.00		Fax	04.42.81.14.89	
Courriel			@		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	OLIVERI	Prénom	Michel
Qualité	Chef de Service Etudes et Travaux		
Tél.	04.13.31.95.13	Fax	04.42.81.14.89
Courriel	michel.oliveri @ cg13.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage